
États financiers de BIXI Montréal

Au 31 décembre 2015

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
États financiers	
État de la situation financière	3
État des résultats et de l'excédent accumulé	4
État de la variation des actifs financiers nets	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7 - 15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au président et aux membres du conseil d'administration de
BIXI Montréal

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de BIXI Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de BIXI Montréal au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Autre point

Les états financiers de BIXI Montréal pour l'exercice initial de dix mois clos le 31 décembre 2014 ont été audités par un autre auditeur lequel a exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers, et ce, en date du 23 mars 2015.

Le vérificateur général de la Ville de Montréal,



Jacques Bergeron, CPA auditeur, CA

Montréal, le 29 avril 2016

BIXI MONTRÉAL
État de la situation financière
 au 31 décembre 2015

	Notes	2015 \$	2014 Redressé, note 3 \$
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse		990 660	1 726 608
Débiteurs	4	154 939	343 692
		1 145 599	2 070 300
PASSIFS			
Créditeurs et charges à payer	5	864 968	474 979
Emprunt - Ville de Montréal, 2,5 %, remboursé le 21 janvier 2015		-	460 000
Montants dus à la Ville de Montréal	6	-	852 863
Abonnements perçus d'avance		208 455	-
Revenus reportés		50 000	381 000
		1 123 423	2 168 842
ACTIFS FINANCIERS NETS		22 176	(98 542)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles	7	456 350	392 634
Stocks		383 480	309 217
Frais payés d'avance		121 841	98 542
		961 671	800 393
EXCÉDENT ACCUMULÉ		983 847	701 851
Obligation contractuelle	8		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

La présidente du conseil d'administration,

Le président du comité de vérification,



Madame Marie Elaine Farley



Monsieur Éric Bergeron

BIXI MONTRÉAL**État des résultats et de l'excédent accumulé**

Exercice terminé le 31 décembre 2015

	Notes	Budget 2015	2015	2014 Redressé, note 3
		\$	\$	\$
REVENUS				
Revenus de location de vélos en libre-service - Abonnements et utilisations	13	3 442 898	3 182 329	-
Revenus de gestion du système de vélos libre-service	11	2 926 000	3 307 000	3 954 000
Subvention de démarrage - Ville de Montréal		-	-	165 000
		6 368 898	6 489 329	4 119 000
Revenus des commanditaires et des espaces publicitaires	13	813 614	1 342 900	139 772
Revenus d'intérêts		-	8 047	-
Autres revenus		75 338	147 651	130 934
		7 257 850	7 987 927	4 389 706
CHARGES				
Gestion du système de vélos libre-service		7 209 451	7 429 249	3 467 948
Gestion des commanditaires et des espaces publicitaires		294 314	245 262	-
Frais financiers		6 000	749	8 143
Autres charges		24 420	30 671	46 428
	10	7 534 185	7 705 931	3 522 519
Excédent avant la remise du montant versé par la Ville de Montréal non dépensé		(276 335)	281 996	867 187
Remise du montant versé par la Ville de Montréal non dépensé		-	-	165 336
Excédent de l'exercice		(276 335)	281 996	701 851
Excédent accumulé au début de l'exercice				-
Solde de l'excédent accumulé au début de l'exercice déjà établi			392 634	-
Redressements	3		309 217	-
Solde de l'excédent accumulé au début de l'exercice redressé		701 851	701 851	-
Excédent accumulé à la fin de l'exercice		425 516	983 847	701 851

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIXI MONTRÉAL**État de la variation des actifs financiers nets**

Exercice terminé le 31 décembre 2015

	Budget		
	2015	2015	2014
	\$	\$	\$
Excédent de l'exercice	(276 335)	281 996	701 851
Variation des immobilisations corporelles			
Acquisitions	(257 358)	(254 850)	(652 939)
Amortissement	276 335	183 290	108 043
Radiation		7 844	152 262
	(257 358)	218 280	309 217
Variation des stocks	-	(74 263)	(309 217)
Variation des frais payés d'avance		(23 299)	(98 542)
Variation des actifs financiers nets	(257 358)	120 718	(98 542)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice	(98 542)	(98 542)	-
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	(355 900)	22 176	(98 542)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIXI MONTRÉAL**État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 décembre 2015

	2015	2014
		Redressé, note 3
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	281 996	701 851
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	183 290	108 043
Radiation d'immobilisations corporelles	7 844	152 262
	473 130	962 156
Variation nette des éléments hors caisse		
Débiteurs	188 753	(343 692)
Créditeurs et charges à payer	389 989	474 979
Montants dus à la Ville de Montréal	(852 863)	852 863
Abonnements perçus d'avance	208 455	-
Revenus reportés	(331 000)	381 000
Stocks	(74 263)	(309 217)
Frais payés d'avance	(23 299)	(98 542)
	(21 098)	1 919 547
Activités d'investissement en immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(254 850)	(652 939)
Activités de financement		
Variation nette de l'emprunt - Ville de Montréal	(460 000)	460 000
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(735 948)	1 726 608
Encaisse au début de l'exercice	1 726 608	-
Encaisse à la fin de l'exercice	990 660	1 726 608

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Constitution et mission

BIXI Montréal (l'« Organisme ») a été constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 6 mars 2014 et a débuté ses activités le 28 avril 2014. L'Organisme est pourvu des pouvoirs, droits et privilèges d'une personne morale à but non lucratif de la Partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, chapitre C-38).

Les présents états financiers présentent l'actif, le passif, les revenus et les charges de l'Organisme, et ils n'incluent pas les éléments d'actif, de passif, de revenus et de charges détenus par la Ville de Montréal. L'Organisme est exonéré d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (c) de la Loi de l'impôt sur le revenu et selon l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec.

Mission

L'Organisme a pour mission d'organiser un système de vélos en libre-service sur le territoire de l'agglomération de Montréal et de ses environs afin de procurer au public un mode de transport urbain alternatif, complémentaire au réseau de transport en commun de la Ville, permettant à ses usagers d'utiliser les vélos pour effectuer des déplacements de courte durée.

De plus, l'Organisme doit aussi encourager l'utilisation du vélo par le public montréalais comme moyen de transport urbain alternatif considérant son impact beaucoup moins néfaste sur l'environnement que celui des véhicules énergivores traditionnels.

2. Principales méthodes comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Organisme utilise prioritairement le *Manuel de CPA Canada - Comptabilité* pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Méthode de comptabilité

La comptabilisation des transactions aux livres de l'Organisme s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments présentés à titre d'actifs, de passifs, de revenus et de charges sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions.

Utilisation d'estimations

Les états financiers de l'Organisme sont préparés par la direction. La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction ait recours à des estimations et pose des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les frais courus. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Principales méthodes comptables (suite)*État des gains et pertes de réévaluation*

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises étrangères ont un impact non significatif à la fin de l'exercice.

Revenus

Les revenus de location de vélos en libre-service (« BIXI ») sont constitués de divers abonnements (annuels, demi-saison et mensuels) et de diverses utilisations (72 heures, 24 heures et aller simple) du système BIXI, lesquels sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve évidente qu'une entente est intervenue, que les services ont été rendus, que le montant de la vente a été établi et déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus de gestion du système BIXI sont comptabilisés lorsqu'il y a une entente signée, que les services ont été rendus, que le montant a été établi et déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus provenant des commanditaires et des espaces publicitaires et des autres revenus sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'il y a une preuve évidente qu'une entente est intervenue, que les services ont été rendus, que le montant de la vente a été établi et déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'Organisme détient quelques ententes dans lesquelles une partie des droits d'exclusivité de publicité est échangée contre des services tels que de la promotion, de la visibilité et des espaces publicitaires. L'Organisme enregistre ces éléments sous la rubrique des revenus des commanditaires et des espaces publicitaires à leur juste valeur.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Revenus reportés

Les revenus reportés relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont amortis selon la durée de vie utile des immobilisations corporelles auxquels ils se rapportent.

Conversion des devises

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date de transaction. Les gains et les pertes de change sont inclus dans l'excédent de l'exercice.

Régime de retraite simplifié

La charge de retraite de ce régime est constatée au moment où les cotisations sont dues.

2. Principales méthodes comptables (suite)**Actifs et passifs financiers***Évaluation initiale*

L'Organisme comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

L'Organisme détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Actifs non financiers

L'Organisme comptabilise les immobilisations corporelles, les stocks et les frais payés d'avance à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services au cours d'exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement des passifs, à moins d'être vendus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Matériel roulant	3 ans
Améliorations locatives	5 ans
Mobiliers de bureau	5 ans
Équipements de sécurité	5 ans
Équipements d'entrepôt	3 à 8 ans
Équipements de stations	5 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Organisme à fournir des biens et services, ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations corporelles est passée en charge à l'état des résultats et de l'excédent accumulé et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

Stocks

Les stocks de fournitures et de pièces de rechange comprennent essentiellement des pièces utilisées pour l'entretien des bornes transactionnelles, des points d'ancrage et des vélos appartenant à la Ville de Montréal. Ils sont évalués au moindre du coût établi selon la méthode du coût moyen et de la valeur nette de remplacement.

Toute pièce acquise par l'Organisme appartient à l'Organisme jusqu'à ce qu'elle soit incorporée dans un équipement appartenant à la Ville.

3. Redressement des états financiers

Faisant suite à la signature de l'entente de gestion entre la Ville de Montréal et l'Organisme pour les cinq prochaines années de 2015 à 2019, l'avenir de l'Organisme a été assuré pour ces années. Les achats d'inventaire de pièces et de fournitures effectués directement par l'Organisme ont été comptabilisés et présentés.

	Bilan au 31 décembre 2014 déjà établi antérieurement	Redressements	Bilan redressé au 31 décembre 2014
Stocks	-	309 217	309 217
	État des résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 déjà établi antérieurement	Redressements	État des résultats redressé de l'exercice terminé le 31 décembre 2014
Frais d'installation et d'entretien et réparation - Stations et Vélos	543 729	(309 217)	234 512
Excédent accumulé	392 634	309 217	701 851

4. Débiteurs

	2015	2014
	\$	\$
Comptes clients généraux	59 651	277 250
Réclamations nettes de taxes aux gouvernements	95 288	66 442
	154 939	343 692

5. Crédoiteurs et charges à payer

	2015	2014
	\$	\$
Comptes fournisseurs	638 670	220 371
Frais courus	62 883	120 443
Salaires et avantages sociaux à payer	163 415	134 165
	864 968	474 979

BIXI MONTRÉAL**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 décembre 2015

6. Montants dus à la Ville de Montréal

	2015	2014
	\$	\$
Abonnements et commandites ¹	-	687 527
Remise de la contribution financière ¹	-	165 336
	-	852 863

¹La nouvelle entente de gestion approuvée le 15 décembre 2014 par le conseil municipal de la Ville de Montréal couvre les exercices financiers de 2015 à 2019, celle-ci permet à l'Organisme de conserver l'ensemble de ses revenus et le montant versé pour la gestion du système BIXI qui ne serait pas entièrement dépensé jusqu'à la fin de l'année financière.

7. Immobilisations corporelles

	Solde au 31 décembre 2014	Acquisitions/ augmentation	Cessions/ radiations	Solde au 31 décembre 2015
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Matériel roulant	463 956	64 787	-	528 743
Améliorations locatives	-	46 701	-	46 701
Mobiliers de bureau	-	13 700	-	13 700
Équipements de sécurité	-	8 082	-	8 082
Équipements d'entrepôt	4 100	71 580	-	75 680
Logiciels	10 085	-	(10 085)	-
Équipements de stations	-	50 000	-	50 000
	478 141	254 850	(10 085)	722 906

	Solde au 31 décembre 2014	Acquisitions/ augmentation	Cessions/ radiations	Solde au 31 décembre 2015
	\$	\$	\$	\$
Amortissement cumulé				
Matériel roulant	83 155	167 155	-	250 310
Améliorations locatives	-	8 436	-	8 436
Mobiliers de bureau	-	1 990	-	1 990
Équipements de sécurité	-	1 482	-	1 482
Équipements d'entrepôt	111	4 227	-	4 338
Logiciels	2 241	-	(2 241)	-
Équipements de stations	-	-	-	-
	85 507	183 290	(2 241)	266 556
	392 634	-	(7 844)	456 350

8. Obligation contractuelle

L'Organisme s'est engagé en vertu d'un contrat de location d'espaces de bureaux et d'entrepôt pour une période de 3 ans se terminant en 2017. Les paiements minimaux exigibles au cours des prochains exercices totalisent 483 000 \$, comprenant les taxes et les frais d'exploitation estimatifs, se détaillent comme suit :

2016	240 000 \$
2017	243 200 \$

9. Régime de retraite simplifié

Les employés permanents à temps plein bénéficient d'un régime de retraite simplifié enregistré d'épargne-retraite auquel l'Organisme contribue jusqu'à concurrence de 5 % du salaire de base brut selon les années de services rendus. Le coût de la participation à ce régime se limite à la contribution de l'Organisme. La charge relative au régime de retraite est de 35 396 \$. (17 895 \$ en 2014).

10. Charges par objet

		2015	2014
		\$	Redressé, note 3 \$
	Note		
Rémunération et cotisations de l'employeur	9	2 570 248	1 661 137
Frais d'installation et d'entretien et réparation			
- Stations et Vélos ¹		1 950 547	252 207
Frais d'utilisation, de location et d'entretien et réparation - Véhicules de transport		309 316	234 512
Honoraires pour services professionnels et techniques		347 179	471 746
Loyers et frais d'exploitation des bâtiments ¹		444 573	243 330
Frais de promotion et de publicité		888 752	133 616
Frais de cartes de crédit et de transaction ¹		603 590	-
Frais de communication et de transport ¹		193 480	86 790
Frais d'assurance		96 370	58 646
Fournitures et autres biens non durables		38 147	65 659
Autres charges		30 671	46 428
		7 472 873	3 254 071
Amortissement des immobilisations corporelles		183 290	108 043
Radiation des stocks		41 175	-
Radiation des immobilisations corporelles		7 844	152 262
Frais financiers		749	8 143
		7 705 931	3 522 519

¹En 2014, la Ville de Montréal a consenti à payer plusieurs frais pour l'Organisme dans le cadre de l'exploitation du système de vélos libre-service. La Ville de Montréal a signé des ententes avec des fournisseurs de services pour l'entretien des vélos, l'exploitation du système intégré d'enregistrement des ventes au site internet et aux bornes transactionnelles, l'occupation d'espaces de bureaux et les télécommunications. En 2015, l'Organisme a payé tous ces frais pour l'exploitation du système de vélos libre-service.

11. Opérations entre apparentés

L'Organisme est apparenté à l'ensemble des organismes municipaux contrôlés par la Ville de Montréal, directement ou indirectement.

La Ville de Montréal met gratuitement à la disposition de l'Organisme les biens dont elle est propriétaire constituant la Contribution en biens et services offerte par la Ville :

- Les équipements du système de vélos en opération incluant les vélos, les stations, les bornes transactionnelles et les équipements de support aux opérations ne sont pas comptabilisés au tableau des immobilisations corporelles à la note 7. De plus, l'Organisme ne comptabilise pas de charge d'amortissement ni de frais d'intérêts relatifs à une dette ou à un emprunt pour le financement de ces équipements.

- Les fournitures et pièces requises pour entretenir et réparer les vélos, stations et autres équipements sont fournies seulement jusqu'à l'épuisement de l'inventaire de la Ville acquis en avril 2014. Ce dernier n'est pas comptabilisé dans le poste des stocks, ni aux résultats lors de leur utilisation.

- Les droits d'utilisation de la propriété intellectuelle utilisée en lien avec la gestion du système, dont la marque BIXI ne sont pas comptabilisés.

Ces opérations ont été conclues hors du cours normal des activités puisque l'Organisme n'a versé aucune contrepartie en échange des services et biens reçus.

Contribution financière de la Ville de Montréal

En vertu d'une entente de gestion entre la Ville de Montréal et l'Organisme, la Ville octroie des honoraires de gestion totalisant 2 926 000 \$ annuellement. De plus, le revenu reporté en 2014 de 381 000 \$ a été constaté aux revenus pour un total de 3 307 000 \$ (3 954 000 \$ en 2014) pour la gestion du système BIXI au sein du territoire de la Ville de Montréal regroupant 11 des 19 arrondissements ainsi que la Ville de Westmount.

Ententes avec la Société de transport de Montréal

L'entente signée par l'Organisme avec la Société de transport de Montréal (la « STM ») lui permet d'obtenir de la promotion et de la visibilité.

La valeur de ce partenariat qui s'établit à 75 500 \$ est comptabilisée dans les revenus des commanditaires et des espaces publicitaires ainsi que dans les frais de promotion et de publicité.

Un partenariat entre l'Organisme et la STM consent aux abonnés de la STM, aux employés de la STM et aux abonnés du système BIXI des rabais sur les tarifs en vigueur des services de la STM et de l'Organisme. La STM s'engage à assumer une partie du coût d'un rabais à l'Organisme.

La STM a remboursé à l'Organisme un montant de 10 425 \$ comptabilisé dans les revenus de location de vélos en libre-service - Abonnements et utilisations.

12. Gestion des risques liés aux instruments financiers

L'Organisme, par l'intermédiaire de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les effets potentiels. L'analyse suivante présente l'exposition de l'Organisme aux risques à la date de clôture des états financiers.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité que l'Organisme ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. L'Organisme est exposé à ce risque au regard des créiteurs et charges à payer.

L'Organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

L'Organisme est en mesure d'honorer les passifs qui nécessitent des déboursés dans une échéance rapprochée au 31 décembre 2015. Tous les passifs financiers de l'Organisme ont une échéance inférieure à un an, ainsi l'Organisme est peu exposé au risque de liquidité.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes financières résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles. L'Organisme est exposé à un risque de crédit à l'égard de ses comptes clients généraux. L'Organisme évalue périodiquement les pertes probables sur ses débiteurs et constitue une provision pour créances irrécouvrables selon les tendances historiques. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'Organisme au risque de crédit.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse est considéré comme négligeable puisqu'elle est détenue dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

La direction de l'Organisme estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est adéquate à la date des états financiers. Aucun actif financier n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit. Aucun actif financier déprécié aux 31 décembre 2015 et 2014 et aucun actif financier non déprécié n'est en souffrance à la date des états financiers.

Valeur comptable des actifs et des passifs financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers de l'Organisme, totalisant respectivement 1 050 311 \$ et 864 968 \$ (2 003 858 \$ et 1 787 842 \$ au 31 décembre 2014), ont tous été classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût après amortissement.

13. Revenus de location de vélos en libre-service - Abonnements et utilisations, des partenaires et des commanditaires et des espaces publicitaires

Selon la précédente entente entre l'Organisme et la Ville de Montréal terminée le 31 décembre 2014, l'Organisme devait percevoir l'ensemble des revenus du système BIXI pour le compte de la Ville afin de les remettre à celle-ci. De plus, la Ville avait signé des ententes directement avec les commanditaires et partenaires.

La nouvelle entente de gestion approuvée le 15 décembre 2014 par le conseil municipal de la Ville de Montréal couvre les exercices financiers de 2015 à 2019. Celle-ci permet à l'Organisme de conserver l'ensemble de ses revenus. De plus, l'Organisme signe directement des ententes avec les commanditaires et partenaires.

14. Dépendance économique

L'existence économique de l'Organisme est tributaire des revenus provenant de la Ville de Montréal.

15. Budget 2015

Les données du budget, présentées dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé et dans l'état de la variation des actifs financiers nets, ont été approuvées par le conseil d'administration de l'Organisme le 22 décembre 2014 et par le conseil municipal de la Ville de Montréal le 15 décembre 2014.

16. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice 2014 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2015.